

## Résolution relative à la Première Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière

Résolution N°257

adoptée par le Comité des Transports intérieurs le 7 février 2006

Le Comité des Transports intérieurs,

*Se félicitant* de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 26 octobre 2005, d'une nouvelle Résolution sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale (A/RES/60/5) ;

*Notant* avec satisfaction que cette Résolution salue la proposition de la CEE-ONU d'organiser en 2007 la première Semaine mondiale de la sécurité routière sur le thème des jeunes usagers de la route, y inclus les jeunes conducteurs;

*Notant* également que ladite Résolution invite les Commissions régionales et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à organiser conjointement la Première Semaine mondiale de la sécurité routière dans la limite de leurs ressources et avec les concours financiers volontaires des parties intéressées, des administrations publiques, de la société civile et du secteur privé ;

*Se félicitant* de l'excellente collaboration initiée entre la CEE-ONU, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autres Commissions régionales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé dans le cadre notamment du Groupe de collaboration sur la sécurité routière des Nations Unies;

*Notant* que les quatre premières semaines de la sécurité routière organisées respectivement en 1990, 1995, 2000 et 2004 ont non seulement contribué à faire prendre conscience de l'importance des mesures de prévention des accidents de la circulation mais ont également prouvé leur efficacité en permettant de réduire le nombre des accidents de la route et des victimes dans de nombreux pays ;

1. **Prend note** que la Première Semaine mondiale de la sécurité routière se tiendra du 23 au 29 avril 2007 et que ces dates ont été fixées d'un commun accord entre les Commissions régionales et l'OMS ;
2. **Invite** les gouvernements des pays membres de la CEE ainsi que les organisations internationales concernées à se mobiliser à cette occasion en prenant les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre, à l'échelle nationale et internationale, des programmes, activités et campagnes de sécurité routière sur le thème de cette Semaine, à savoir les jeunes usagers de la route, y compris les jeunes conducteurs ;
3. **Recommande**, à cet effet, aux gouvernements:
  - a) de définir et de concevoir des activités nationales à déployer dans le cadre de cette Semaine mondiale de la sécurité routière en fonction des problèmes de sécurité routière rencontrés dans leurs pays respectifs ayant trait aux jeunes usagers de la route;

- b) de faire participer et/ou d'associer tous les ministères ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernés par la sécurité routière, de même que les collectivités locales et les organes d'information à la préparation et à l'exécution des activités s'inscrivant dans le cadre du thème de la Semaine mondiale de la sécurité routière;
  - d) de faire connaître le plus largement possible les objectifs de la Première Semaine mondiale de la sécurité routière grâce aux organes d'information et en créant, sur Internet, des liens entre les sites des campagnes nationales de sécurité routière et la page d'accueil de la sécurité routière de la CEE, créée à cet effet;
  - e) de confronter leurs idées et leurs points de vue sur l'organisation, dans la région de la CEE, de la Première Semaine mondiale de la sécurité routière par l'intermédiaire du Comité des transports intérieurs et de son organe subsidiaire, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières, afin de retirer le maximum d'enseignements bénéfiques pour tous;
  - f) d'assurer le suivi permanent de l'exécution des activités menées dans le cadre de cette Semaine et de fournir au secrétariat un rapport sur les résultats obtenus;
4. **Appuie** la décision du Groupe de collaboration sur la sécurité routière des Nations Unies, de tenir au Palais des Nations une Assemblée mondiale des jeunes dans laquelle devraient être impliquées des délégations provenant des différentes régions du monde afin de marquer le caractère mondial de la Semaine. **Appuie** également l'organisation au Palais des Nations, dans la même semaine, du deuxième forum des acteurs de la sécurité routière visé dans la Résolution A/RES/60/5 ;
5. **Rappelle** que les manifestations précitées devront être organisées de concert avec les autres Commissions régionales des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé, conformément aux critères définis dans la Résolution de l'Assemblée générale;
6. **Invite** le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières à soutenir et promouvoir activement la Semaine mondiale de la sécurité routière ainsi que les activités organisées à cette occasion ;
7. **Demande** au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe et plus particulièrement à la Division des Transports en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de superviser, au plan logistique, la bonne organisation des deux manifestations précitées et **invite** les organisations internationales concernées à apporter leur soutien et leurs conseils pour que ces deux événements rencontrent les plus grands écho et succès possibles;
8. **Demande** également au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe d'apporter tout son appui et de donner toute la publicité nécessaire à la préparation, à l'organisation et au suivi, au niveau de la région de la CEE, de la Première Semaine mondiale de la sécurité routière.
9. Compte tenu du caractère mondial de la Semaine, **souligne** l'importance d'obtenir l'interprétation dans les six langues officielles des Nations Unies pour les deux manifestations mentionnées ci-dessus et **demande** au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de faire les arrangements en ce sens.

10. **Soulignant** également l'importance de traduire les Conventions de Vienne dans les six langues officielles des Nations Unies de manière à encourager, comme indiqué dans la Résolution de l'Assemblée générale, les pays qui ne sont pas encore Parties Contractantes à adhérer à ces Conventions, **demande** à la Division des Transports de préparer des versions consolidées des Conventions de Vienne au moins dans les cinq langues officielles mentionnées dans les Conventions en tant que contribution de la CEE à la Première Semaine mondiale de la sécurité routière.

— — — — —

Filename: GRSW resolution f.doc  
Directory: G:\Tran\Wp 1\1st GRSW\Résolution CTI  
Template: C:\Documents and  
Settings\gibbons\Application  
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot  
Title: Résolution relative à la Quatrième semaine de  
la sécurité routière  
Subject:  
Author: Poirier  
Keywords:  
Comments:  
Creation Date: 01/05/2006 17:26  
Change Number: 2  
Last Saved On: 01/05/2006 17:26  
Last Saved By: Poirier  
Total Editing Time: 1 Minute  
Last Printed On: 16/05/2006 16:34  
As of Last Complete Printing  
Number of Pages: 3  
Number of Words: 969 (approx.)  
Number of Characters: 5,234 (approx.)